

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 03 octobre 2024  
Date d'affichage 03 octobre 2024

***Nombre de conseillers***

en exercice 29  
présents 22 + 7 procurations  
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20241016-CM2410-DEL8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2024

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE**

**Le NEUF OCTOBRE** à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés** :

M. Gaëtan THOMAS,	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN	(Pouvoir donné Christiane VAN RYSSEL)
M. Thiery BODIN,	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à Éric PAPILLON)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT)
Edith ALIX	(pouvoir donné à Carl GUILLEMIN)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Marie DENONELLE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**VALIDATION D'UN FONDS DE CONCOURS :**  
**AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ DE LA VILLE**

Le Conseil municipal,  
**vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.  
**Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 26 juin 2023.  
**Vu** le rapport du Maire

**Considérant** l'ancienneté du système de vidéoprotection des espaces publics de La Ferté-Bernard, installé depuis 2010.

**Considérant** le devis daté du 7 février 2023, chiffrant le coût total des travaux pour moderniser le système de vidéoprotection à 44 948,00 € HT, répartis comme suit :

- **Site de la gare** : 9 495,00 € HT.
- **Site de la place de la Lice** : 8 140,00 € HT.
- **Site de la place du général de Gaulle** : 13 927,00 € HT
- **Site de l'Église Notre-Dame des Marais** : 7 890,00 € HT
- **Site de la médiathèque Jean d'Ormesson** : 5 496,00 € HT.

**Considérant** que la modernisation du système de vidéoprotection est essentielle pour renforcer la sécurité publique et améliorer la réponse aux actes de délinquance sur l'ensemble du territoire communal, ainsi que la nécessité d'acquérir du matériel plus performant, d'installer des logiciels de recherche avancée et de sécuriser le stockage des données collectées.

**Considérant** la demande de fonds de concours sollicitée auprès de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise au titre des opérations diverses pour ce projet.

**Considérant** qu'en complément de cette demande de fonds de concours, une demande au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance a été sollicitée auprès des services de l'État.

**Considérant** que par délibération en date du 26 juin 2023, le Conseil communautaire a alloué à la commune un fonds de concours d'un montant de **12 500 €** pour l'amélioration du système de sécurité de la Ville.

**Considérant** qu'il convient aujourd'hui de délibérer afin d'approuver l'octroi de ce fonds de concours attribué par la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.

Après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le fonds de concours 2023 d'un montant de **12500 €**, attribué par la Communauté des communes de l'Huisne Sarthoise pour l'amélioration du système de sécurité de la ville.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité des membres votants

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Marie DENONELLE

Pour Copie conforme

Le Maire,  
Didier REVEAU